REÇU A LA PRÉFECTURE 2 2 MAI 2006



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 7º/23-06 Séance du 19 MAI 2006

SOUTIEN EN FAVEUR DES ANNUAIRES PUBLIES PAR LES SOCIETES MEMBRES DE LA FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2001/II 703 du Conseil Général du 15 juin 2001 relative au soutien à l'action culturelle
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, à 25 sociétés d'histoire pour 26 ouvrages publiés en 2005 selon la liste jointe en annexe au rapport, une subvention pour un montant total de 22 189,76 Euros.
- Précise que les crédits nécessaires figurent au budget départemental au chapitre 65, nature 6574, fonction 312, enveloppe 6044.

Adoptévoix contreabstentions